COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE COMPTE RENDU DÛ : VENDREDI 18 DECEMBRE 2020

LA DIRECTION : M. DEPARDIEU, Mme ROIBET.

SYNDICAT FO:

Mme GROMELLE, Mme CASAMATTA Virginie, Mme LEROY, Mme ANGULO, M VIAL, M. COUSSINET, M. METIFIOT, M. GARRIDO, M. BOUHOU, M. HAMDAOUI

<u>REPRÉSENTANTS SYNDICAUX FO</u>

M. CASAMATTA Bruno, M. SALIBA

SYNDICAT CFDT:

M. MERABET, Mme RAFFA

REPRÉSENTANT SYNDICAL CFDT

M. ROCHETTE

Début de la réunion : 8H30 Fin de la réunion : 12H45

• 1- Approbation du dernier compte rendu.

M. DEPARDIEU demande si quelqu'un a des observations sur le dernier compte rendu.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

• 2- Mouvements du personnel

Mme ROIBET énonce les mouvements du personnel. (Fichier joint)

M. DEPARDIEU précise que les 7 CDD embauchés au mois de décembre sont là pour pallier aux vacances de fêtes de fin d'année. Les 10 autres CDD sont là eux pour pallier à l'offre et seront donc gardés à l'issue des vacances scolaires, ce qui n'est pas le cas pour les 7 premiers CDD.

M. SALIBA demande à quel poste le technique a embauché.

Mme ROIBET répond que c'est un poste de pompiste. M. Hamed EL BESRINI pour un CDD de trois mois à compter du 1^{er} décembre, mais qui peut évoluer en poste CDI. La candidature interne nous intéresse aussi, c'est pour cela que cette personne fera des remplacements aux pompes pour voir si cela peut faire l'affaire.

M. GARRIDO demande si les 10 CDD embauchés sont les contrats de professionnalisation.

Mme ROIBET répond par l'affirmative et précise que les deux derniers contrats pros font partie des 7 autres CDD embauchés.

M. GARRIDO demande si c'est les 7 CDD qui seront arrêtés après les vacances scolaires.

M. DEPARDIEU répond que ce sont bien les 7 CDD qui seront arrêtés.

M. BOUHOU va il y avoir des appels à candidatures pour des pompistes remplaçants.

Mme ROIBET le pompiste recruté n'est pas en interne, donc il n'y a pas d'effet cascade, mais le planning va quand même faire des remplacements avec des conducteurs à l'essai.

M. BOUHOU demande si la reprise normale des effectifs CDD sera pour le 18 janvier.

Mme ROIBET répond que la direction attend de voir ce que le gouvernement annoncera à ce moment-là et elle s'adaptera.

• 3- Formation.

Une session de FCO à 4 conducteurs pour le mois de décembre.

• 4- Bilan provisoire de formation 2020.

Mme ROIBET détaille le bilan de formation 2020 provisoire au mois d'octobre. (Fichier joint)

M. BOUHOU se dit étonné que lors de la dernière réunion de la commission formation ni lui ni M. SALIBA n'aient été avertis à l'avance, et que cela ne leur a pas permis d'être présent à cette réunion faute de convocation, il dit aussi que cette réunion aurait pu être reportée pour qu'ils puissent y être présent, les sujets étant très importants.

Il finit en disant que plusieurs sujets demandés par la commission n'ont pas été abordés, comme la gestion des conflits pour l'agence commerciale, ou l'agrément Transdev, etc., etc.

Mme ROIBET trouve que M. BOUHOU exagère, car les réunions formation sont prévus depuis le début d'année, et précise que malheureusement les conditions actuelles peuvent avoir un impact sur les dates des réunions.

Elle dit aussi qu'elle n'a fait que présenter le bilan et non pas le plan de formation 2021 dans lequel apparaîtront des demandes de la commission formation.

M. SALIBA ne veut pas polémiquer, mais trouve que la direction y va un peu fort avec « les bristols » et rappelle que pour les réunions CSE une convocation est envoyée à chaque fois, et qu'il est complètement d'accord avec ce que dit M. BOUHOU.

• 5- Axes de formations 2021.

Mme ROIBET rappelle qu'un document a été fourni par la direction sur les axes de formations et propose que l'on y rajoute les points suivants :

- -Titre professionnel de 12 personnes qui débute le 28 décembre et qui durera jusqu'à octobre 2021.
- -Formation relation client pour l'agence commerciale.
- -Formation au permis D pour un vérificateur.
- 1 Habilitation électrique.
- Formation d'intégration pour les CDD.

M. GARRIDO ne veut pas polémiquer, mais fait remarquer qu'il y a une commission formation, mais que la direction ne lui présente pas les points abordés aujourd'hui et le fait en réunion CSE dans des conditions dont il rappelle qu'elles sont mauvaises.

La direction veut qu'on lui fasse confiance les yeux fermés, mais malheureusement on ne peut pas se prononcer dans ces conditions.

Mme ROIBET est d'accord au niveau des conditions, et propose une nouvelle réunion formation en début d'année pour pouvoir finaliser ces actions.

M. BOUHOU demande à ce que les documents demandés plusieurs fois soient donnés aux représentants du personnel en CSE et s'étonne qu'il n'y ait pas de formation de gestion des conflits pour les vérificateurs et revient sur la question de mesurer l'efficacité d'une formation.

Mme ROIBET que sur le principe elle est d'accord avec lui, mais rappelle que mesurer l'efficacité d'une formation n'est pas simple et que si on pouvait le faire avec des outils adéquats on le ferait. Il faut une mise en place qui malheureusement prend un petit peu de temps. La gestion des conflits pour les vérificateurs est elle aussi prévue.

M. SALIBA rappelle que cela fait plusieurs années que la commission formation demande de trouver une solution pour pouvoir mesurer l'efficacité d'une formation, et demande aussi à ce que la commission soit associé aux salariés administratifs et pas seulement aux conducteurs et vérificateurs.

Mme ROIBET, il n'y a pas eu de formation pour le personnel administratif en 2020 et ceux-ci ne sont pas en priorité sur le plan 2021. Seulement la formation billettique et sur le logiciel Flowly sont prévus pour le personnel administratif, mais celle-ci sont compris dans le contrat avec le Grand Avignon.

M. BOUHOU: qui dit arbitrage déséquilibre, vous avez vraiment tranché dans le vif pour vos choix 2021.

Mme ROIBET répond que quand la direction fait un arbitrage elle est obligée de faire un choix et rappelle que les conducteurs sont la plus grande catégorie de l'entreprise, mais elle n'oublie pas les autres secteurs dont certains sont prévus dans le contrat avec le Grand Avignon.

Mme LEROY fait le retour de la commission formation du 26 novembre.

Compte rendu de la réunion Commission formation du 26 novembre 2020

Membres de la commission présents : Mr Chayeb, Mr Caloiero, Mme Leroy.

Membres de la commission non convoqués : Mr Saliba, Mr Bouhou.

Représentants de la direction : Mme Roibet, Mme Laydacia, Mme Kossis.

Début de séance 9H30.

Ordre du jour: *Bilan formation 2020.

*Projet du plan de formation 2021.

Bilan formation 2020 provisoire

La direction nous fournit le bilan de formation 2020, nous le détaillons rubrique par rubrique.

Effectifs: L'entreprise compte 372 salariés, 112 femmes et 260 hommes.

<u>Effectifs formés par catégorie</u>: Au 30 septembre 2020, 118 stagiaires ont été formés, 16 agents de maîtrise, 98 ouvriers roulants.

Sur ces 118 stagiaires, 34% ont de 30 à 44 ans, 14% ont de 45 à 49 ans, 32% ont de 50 à 56 ans et 14% ont 57 ans et plus.

En ce qui concerne le nombre de stagiaires par catégories (il a été comptabilisé les salariés autant de fois qu'ils ont suivi de formations), nous avons :

- *13% de maîtrises
- * 81% d'ouvriers roulants
- * 5% d'ouvriers non roulants
- *1% d'employés

Soit au total 159 stagiaires.

Nombre d'heures de formation :

Nous avons 50,8% d'hommes et 49,2% de femmes, soit un total de 11159 heures.

La direction nous informe du coût global tous dispositifs de formation, qui s'élève à 352358 euros, ce qui représente 3% de la masse salariale brute.

Données sur les contrats d'apprentissage et les stagiaires-écoles :

*2 apprentis: 1 bachelor QSE

1 BTS électrotechnique

* 6 stagiaires-écoles.

Toutes les formations ont été effectuées malgré la crise sanitaire, il reste à venir :

* 2 FCC

* Formation sécurité : 30 stagiaires

* PMR: 30 stagiaires

* gestion des conflits : 50 stagiaires.

Projet du plan de formation 2021

La direction nous informe que l'année 2020 a été compliquée à élaborer, mais que malgré tout, toutes les formations ont pu être programmées et effectuées.

Pour 2021 seules les formations obligatoires seront programmées :

* FCO: 27 conducteurs

:9 AM

- * Habilitations commerciales Tramway: 8 CR (4 titulaires, 4 alternants à définir)
- * Recyclage Habilitation commerciale tram, qui se déroulera sur une journée de 7 heures

: 60 CR, 20 AM

- * Gestion des conflits : 54 CR, 18 vérificateurs
- * Agrément relevé d'identité : 7 AM
- * Conduite responsable: 20 CR
- * Constat amiable: 30 AM
- * SST: 16 CR, 15 AM
- * Recyclage SST: 9 AM

La commission formation réitère sa demande pour qu'un recyclage du module SST soit proposé au contrat pro.

La direction répond que le CPF est éligible pour ce module de recyclage.

Pour conclure, le coût du projet du plan de formation 2021 s'élève à 185800 euros.

Les contrats pros ne sont pas comptabilisés dans cette enveloppe, ces derniers étant inclus dans les 1% de la taxe professionnelle.

La commission regrette que cette réunion se soit déroulée sans la totalité de sa composition ; un report avec une convocation officielle aurait été plus judicieux vu l'importance du sujet qui était le bilan 2020 et le Plan de Formation 2021.

À ce jour aucun document fourni lors de cette réunion n'a été transmis aux membres non convoqués, l'année dernière la commission avait souligné que les réunions ainsi que la commission formation soient prises au sérieux et qu'on puisse avoir un travail constructif avec la Direction.

Pour toutes ces raisons, la commission réitère cette année encore de demander aux membres titulaires CSE d'émettre un vote défavorable sur le bilan de l'année 2020 en espérant plus de considération dans l'année qui s'annonce.

Fin de séance 12H00.

M. DEPARDIEU demande l'avis des membres titulaires.

Les 9 représentants FO votent défavorablement sur le bilan 2020. Les 2 représentants CFDT s'abstiennent.

6- Formation des membres du CSE.

M.METIFIOT dit que les représentants du personnel CSE se sentent trompés, car la formation délivrée ne comprenait que du CSSCT et pas de CSE.

Mme ROIBET est d'accord et souligne le fait que la direction a fait part de son profond mécontentement tant sur la qualité que sur le cahier des charges qui devait être fourni par l'organisme de formation.

M. METIFIOT demande quand la formation sur le CSE sera délivrée.

Mme ROIBET ne sait pas et dit que cela fait partie des sujets qui seront évoqués lors de la prochaine commission formation.

M. DEPARDIEU dit que la direction a demandé à l'organisme de formation de voir ce qu'il pouvait faire pour pallier à cette « erreur » sur la formation. Les discussions ont progressé et on devrait arriver à un accord rapidement.

• 7- Point sur la mutuelle.

Mme ROIBET revient sur la mutuelle pour informer le CSE qu'Harmonie mutuelle a donné les nouveaux taux de cotisations pour 2021.

À compter du 1^{er} janvier 2021, la cotisation de base sera majorée de 1%. elle ne cache pas son incompréhension suite à la dernière réunion où les résultats annoncés étaient bons.

Le cabinet Ciatti leur a répondu que les assureurs sont arrivés en front uni et ont présenté le coût prévisionnel de santé 2021 qui s'élèverait d'après eux à +12%.

Lié au fait qu'en 2020 les gens ne se sont pas soignés et vont reporter leurs soins pour 2021. Ils ont aussi convenu qu'ils ne devaient pas envoyer un message négatif aux entreprises ayant de bons résultats et ont gradué la hausse par rapport aux résultats, d'où une hausse de « seulement » 1% pour TCRA.

La cotisation de base qui est de 87€67 est augmentée de 87 centimes par mois.

M. SALIBA donne la position de Force Ouvrière et dit qu'il est déçu de Mme DI GUISTO qui s'était engagée à faire une réduction de quelques euros ou d'augmenter la qualité de la mutuelle sur certains points.

Il précise que l'augmentation est de 1.4% et non de 1% sachant que depuis deux ans nous avons de très bons résultats. Il dit aussi qu'il est regrettable que cet avenant ne soit présenté qu'aujourd'hui et pas avant, car nous nous retrouvons piégés à la signature, cela n'est pas grave, car dès le mois de janvier nous allons prospecter pour d'autres mutuelles. Il aimerait avoir la position du représentant syndical de la CFDT sur ce sujet.

Mme RAFFA répond que lorsque la décision a été prise pour savoir quelle mutuelle choisir, la CFDT avait demandé à faire des devis à d'autres mutuelles, ce qui n'a pas été fait.

M. SALIBA rappelle à Mme RAFFA que l'accord de 2015 a été signé par les trois syndicats et que s'il n'était pas d'accord il ne fallait pas le signer. Il lui rappelle aussi que plusieurs devis ont été faits à l'époque du choix, mais qu'elle ne pouvait pas le savoir, car elle n'était pas là.

M. DEPARDIEU est d'accord avec M. SALIBA, rappelle qu'un tour de table avait été fait au moment du décider de la mutuelle et qu'Harmonie été le meilleur choix. Il pense lors de la dernière réunion que Mme DI GUISTO été de bonne foie à l'époque, mais qu'elle n'avait sûrement pas les tenants et aboutissants. On ne peut que regretter une augmentation, mais celle-ci est modérée (1%) et prend en compte nos bons résultats. Il rajoute que si le CSE change de mutuelle, ce sera sûrement pareil et au bout de deux ans celle-ci augmentera aussi, et que globalement Harmonie rembourse correctement les salariés et fait plutôt bien son travail.

M. SALIBA pense que le comportement des assureurs est un comportement de voyous, car ils nous mettent sur le fait accompli. S'ils nous avaient dit lors de la dernière réunion que l'on serait augmenté malgré nos bons résultats, on aurait pu aller faire des devis chez d'autres mutuelles, mais là je le répète on nous met sur le fait accompli.

M. DEPARDIEU répond qu'au mois d'avril le bilan n'était sûrement pas fait et l'assureur ne pouvait pas annoncer une augmentation. Il rappelle aussi que la direction n'a reçu ce document que fin de semaine dernière et donc ne pouvait pas le fournir avant au CSE. Il demande aussi de prendre en compte les bons remboursements et la rapidité de ceux-ci.

Mme ROIBET pense que pour que les salariés aient une mutuelle début janvier, il vaut mieux signer l'avenant aujourd'hui, et se pencher ensuite durant l'année 2021 sur le sujet de la mutuelle, à savoir si l'on en change ou pas, sachant qu'il n'y a pas de mutuelle miracle.

M. DEPARDIEU abonde dans son sens.

M. SALIBA répond que bien sur le syndicat Force Ouvrière signera l'avenant pour ne pas laisser les salariés sans mutuelle, sans les 5% rajouté par la direction, mais répète que l'on est mis sur le fait accompli et que rien n'empêchera d'aller voir d'autres mutuelles. Avec un excédent on peut avoir des surprises.

Mme CASAMATTA rajoute que souvent les mutuelles se cachent derrière le 100% santé pour justifier leurs augmentations, nous on nous a vendu une diminution, et on se retrouve avec une augmentation alors que les mutuelles connaissent le chiffre du 100% santé depuis l'année dernière. On ne peut pas non plus demander aux représentants du personnel de décider le matin pour le soir pour tous les salariés en recevant des documents si tardivement.

M. DEPARDIEU précise que la direction ne demande pas de se prononcer sur un éventuel changement de mutuelle aujourd'hui, mais soumet seulement l'avenant pour l'augmentation qu'elle a reçu récemment. Aujourd'hui on n'a pas le choix pour cet avenant, mais vous aurez toutes l'année pour éventuellement en changer.

• 8- Feuille de route.

M. DEPARDIEU: M. BIANCO va vous présenter la nouvelle feuille de route qui est là pour améliorer l'état carrosserie des véhicules TCRA, et suivre du mieux possible tous les accrochages pour améliorer l'image du réseau.

Un poste va être créé avec un appel d'offre en janvier pour suivre tout cela de près, que ce soit l'état de la carrosserie, le suivi des constats et tout ce qui se rapproche de l'état de la carrosserie ainsi que les organes de sécurités.

M. BIANCO présente la feuille de route ainsi que l'organisation pour le nouveau poste.

La première page reste sur les mêmes informations, seul le verso change avec tous les contrôles obligatoires à faires sur le véhicule.

- M. GARRIDO demande comment faire si un des organes de sécurité n'est pas bon, car dans ce cas-là, le conducteur ne peut pas sortir normalement, et s'il sort en cochant une case, il va être responsable en cas d'accident.
- M. BIANCO répond que déjà maintenant un véhicule avec un problème de sécurité ne sort pas. Soit c'est réparé par le mécano d'astreinte, soit on lui change le bus. C'est ce qui se fait déjà depuis longtemps, on y a rajouté juste les essuieglaces.
- M. DEPARDIEU rajoute que cette feuille n'est pas là pour mettre en difficulté le conducteur, mais va plutôt dans le sens de celui-ci, car ça lui permet de signaler à l'agent de maîtrise qui est sur le parc que son véhicule a un problème et de ne pas se mettre en danger en sortant avec un véhicule non sécurisé.
- M. BIANCO dit aussi que l'organisation des agents de maîtrise, que ce soit sur le parc ou à la régulation sera cadré avec tous les points à connaître pour savoir si le

bus doit sortir ou pas en essayant d'avoir toujours un bus prêt à sortir en cas de problème.

M. GARRIDO rappelle que c'était le cas avant, avec un agent sur le terrain qui s'occupait de l'état des bus et qui suivait cela tous les jours.

M. BIANCO répond que c'est toujours le cas, mais que l'entreprise a grossi et qu'il faut faire un cadrage pour que tous agissent de la même façon et aillent dans le même sens.

La face B de la feuille fait plutôt place à la carrosserie. Chaque changement de service, le conducteur doit faire le tour de son véhicule pour voir si l'état de la carrosserie est bon ou pas et signaler ce qu'il voit en mettant à l'endroit touché la lettre qui le défini A pour le 1^{er} conducteur, B pour le deuxième, ou C pour le troisième, etc. L'objectif est d'avoir un parc propre et en bon état.

M. SALIBA compare cette feuille de route à un constat d'accident, pense qu'il se poser pour prendre du temps, y réfléchir pour ne pas faire de bêtises et travailler ensemble pour pouvoir la confectionner correctement.

M. BIANCO répond que cela prend moins de temps pour mettre une croix à l'endroit voulu plutôt que de décrire les dégâts en une phrase.

M. DEPARDIEU rajoute que le conducteur qui n'accroche pas verra cela d'un bon œil, car il ne pourra pas être soupçonné en cas de détérioration du bus. L'objectif n'est pas de pénaliser le conducteur, mais d'améliorer le parc pour être prêt pour la DSP. Nous ne sommes pas fermés à faire s'il le faut quelques ajustements, mais la feuille doit être prête pour le début de l'année 2021.

• 9- Déploiement de l'offre pendant le couvre-feu.

M. DEPARDIEU demande à M BIANCO de présenter le document de l'offre prévu jusqu'au 20 janvier.

M. BIANCO le réseau tourne normalement la semaine et les derniers départs se font à environ 20h30.

À partir de samedi et jusqu'aux vacances scolaires, nous voulions faire les derniers départs vers 21h, mais malheureusement entre temps est survenu le nouveau couvre-feu, donc nous gardons les derniers départs à 21h, mais les

conducteurs seront arrêtés une demi-heure plus tôt jusqu'à la période des vacances scolaires ou les derniers départs seront à 20h30 officiellement. Les samedis pareils plus 2 renforts régulation. Les dimanches pareils plus un renfort régulation, un renfort piot et un renfort aux Italiens. Le 24 décembre est exactement comme l'année dernière. À partir du 4 janvier et jusqu'au 17, nous revenons à la même offre qu'actuellement. Si tous se passent bien, nous reviendrons à l'offre normale à partir du 17.

M. DEPARDIEU revient sur le sujet du rendu monnaie et demande le ressenti du CSE pour savoir si l'entreprise reprend le rendu monnaie ou pas.

M. BIANCO a remarqué une tension à ce niveau et a peur d'une possible agression qui serait extrêmement dommageable.

M. SALIBA pense que la direction a déjà pris sa décision, car elle écarte le choix de ne plus vendre de titres de transport.

M. DEPARDIEU répond que la direction n'a pas pris de décision et s'en remet au CSE pour recommencer à rendre la monnaie ou pas.

M. SALIBA dit avoir compris que c'était la position de M. BIANCO.

M. BIANCO assure qu'en disant qu'il aimerait recommencer à rendre la monnaie, car c'est générateur de conflits, ce n'est que son avis et ce n'est pas lui le directeur. Il s'en remettra à la décision de celui-ci.

M. GARRIDO dit qu'après l'avis de la médecine du travail en CSSCT qui stipule que le rendu monnaie peut se faire en respectant toutes les règles d'hygiène et de sécurité, pense que se serait mieux de rendre la monnaie pour éviter certains conflits.

Mme RAFFA est d'accord pour rendre la monnaie avec toutes les protections possibles pour la sécurité des conducteurs.

M. MERABET demande le pourcentage des conducteurs qui rendent la monnaie pour se rallier au plus grand nombre.

M. GARRIDO répond qu'il est allé sur le terrain et que la plupart des conducteurs rendent la monnaie.

M. BOUHOU le confirme.

Mme GROMELLE pense que s'il est décidé de rendre la monnaie, il faudra tout faire pour protéger le conducteur.

Une majorité des représentants du CSE n'est pas contre le fait de rendre la monnaie, mais veut que tout soit mis en œuvre pour la protection des conducteurs et veut que de la pédagogie soit faite par le service communication.

M. DEPARDIEU remercie les membres du CSE pour avoir donné leurs avis et pense que rendre la monnaie prendra un petit peu de temps histoire de faire les choses comme il le faut.

• 10- Création du site CSE TCRA.

M. CASAMATTA présente la carte accès CSE qui donnerait accès aux salariés au site TCRA par le biais duquel ils auraient des réductions privilégiées sur la billettique, les voyages et certains commerçants. Ainsi que la possibilité de se rendre sur le site pour se tenir au courant de tout ce que fait le CSE.

Le coût est de $1600 \in$, $1000 \in$ pris par le budget fonctionnement et le reste avec le budget de l'œuvre. La carte vaut $4 \in$.

Mme RAFFA demande si la carte se renouvellera toutes les années.

Mme CASAMATTA répond que pour la première année on ferait un essai et se serait pérennisé si le personnel est d'accord.

Les représentants du personnel ainsi que la direction sont d'accord pour faire cet essai à l'unanimité.

Prochaine réunion le 15/01/2021. Les prochaines réunions se feront les 3eme vendredi du mois sauf pour le mois de mai qui se fera le 21.

Fin de la séance à 12h45.

Le secrétaire M. COUSSINET